



NOTE DE POLITIQUE

JUILLET 2023

**PERSPECTIVES DES JEUNES SUR LE
GENRE ET LES MASCULINITÉS AU BURUNDI,
EN RDC, AU MALI ET AU SOUDAN DU SUD :**

PROMOUVOIR DES POLITIQUES DE
JUSTICE TRANSITIONNELLE
EFFICACES EN AFRIQUE



Résumé

La Politique de justice transitionnelle de l'Union africaine (PJTUA), adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février 2019, appelle à la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle (JT) qui non seulement rendent justice, mais contribuent également à la transformation des préjugés fondamentaux liés au genre dans les sociétés. Alors que les facteurs liés au genre sont un élément central de la plupart des discussions concernant la JT sur le continent, la masculinité en tant que cause et conséquence de la violence est un concept relativement nouveau. Cette note de politique se fonde sur les voix des jeunes du Burundi, de la RDC, du Mali et du Soudan du Sud pour fournir une vision des jeunes sur les normes régissant les rapports sociaux entre femmes et hommes au lendemain de violences de masse et propose des recommandations pour des politiques de JT transformatrices en matière de genre.

Introduction

Le genre figure désormais au cœur des discussions sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de justice transitionnelle (JT). Il est universellement admis que la crédibilité et l'impact des mécanismes de JT dépendent en grande partie de la manière dont ils abordent la nature sexospécifique de la violence et de ses conséquences. Cela requiert de reconnaître la diversité des expériences vécues par les hommes et les femmes et entre eux ou elles¹, de s'attaquer aux causes et aux conséquences de la violence et d'examiner de quelle manière les inégalités se traduisent dans les sociétés « post-conflits ». Il

convient de concevoir des mécanismes permettant de garantir des niveaux de participation élevés en se basant sur une bonne compréhension de la manière dont les divers groupes de la société accèdent différemment à la justice transitionnelle.

La mise en place de cadres politiques internationaux plus larges sur les Femmes, la Paix et la Sécurité a joué un rôle déterminant dans cette évolution qui a marqué la JT, particulièrement en ce qui concerne la participation significative des femmes².

En 2019, l'Union africaine (UA) a adopté sa Politique de justice transitionnelle (PJTUA), un cadre d'orientation pour les États membres de l'Union africaine qui sortent de conflits violents ou de répression et qui cherchent à mettre en place des processus de justice transitionnelle pour traiter les violations commises dans le passé et promouvoir une paix durable et un développement inclusif. S'appuyant sur des instruments tels que le Protocole de Maputo de 2003, la politique comprend des engagements relatifs aux « dimensions genre et générationnelle des violations et des processus transitionnels » au titre de ses neuf principes fondamentaux. La politique consacre également une approche progressiste de la justice transitionnelle fondée sur le genre, en soulignant que :

Les mécanismes de JT devraient s'efforcer non seulement de rendre justice aux femmes, mais aussi de transformer, au sein des sociétés en transition, les préjugés fondamentaux liés au genre qui empêchent les femmes de revendiquer et de jouir de leurs droits socio-économiques et politiques. Les processus de JT qui intègrent la

- 1 Dans l'ensemble de ce document, il est fait référence aux hommes et aux femmes lorsqu'il est question de « genre », tout en reconnaissant que cela exclut les personnes s'identifiant à un genre non-binaire. Pour diverses raisons socioculturelles, juridiques et religieuses, la collecte de données dans le cadre de cette recherche n'a pas intégré le sujet du genre non-binaire dans les questions posées. Les auteurs, *Impunity Watch* et le CSV, reconnaissent que cette situation entraînera inévitablement des lacunes de compréhension et que les débats de l'action publique concernant les facteurs liés au genre et la participation à la justice transitionnelle seront nécessairement porteuses d'exclusion faute de l'intégration de tels points de vue. Il est nécessaire d'accorder davantage d'attention, de données empiriques, d'analyses et de débats à la question de l'identité de genre non-binaire dans le domaine de la justice transitionnelle.
- 2 Pour plus d'informations sur ce sujet, voir par exemple le rapport de recherche et le document de politique générale 2022 de l'ONU Femmes, *Women's meaningful participation in transitional justice : Advancing gender equality and building sustainable peace* (La participation significative des femmes à la justice transitionnelle), <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2022/03/research-paper-womens-meaningful-participation-in-transitional-justice>.

*problématique hommes-femmes devraient révéler des modèles d'abus fondés sur le genre, améliorer l'accès à la justice pour les femmes, orienter les réformes institutionnelles en vue de promouvoir la justice de genre et de créer un espace pour les femmes afin d'assurer une consolidation durable de la paix*³.

L'accent mis sur la transformation propice à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que sur le traitement des causes structurelles de la violence différencie la PJTUA des autres politiques nationales et régionales de JT. Le cadre d'action de l'UE de 2015 en matière de soutien à la justice transitionnelle, par exemple, inclut l'intégration de « la question de l'égalité entre les femmes et les hommes » parmi ses principes directeurs, en faisant le lien avec les inégalités préexistantes⁴, mais ne définit pas un cadre axé sur la transformation. En revanche, la PJTUA repose sur une approche de la JT qui vise à transformer radicalement les rapports sociaux entre les sexes, en s'attaquant aux structures de l'inégalité entre les sexes qui, lorsqu'elles ne sont pas traitées, créent dès le départ les conditions de violence et conduisent à l'impunité.

En dépit du caractère novateur de la PJTUA et de la référence concrète qu'elle représente en termes d'approches de la JT tenant compte des besoins selon le genre, la pratique de la JT reste pour l'essentiel conservatrice. Dans la plupart des contextes, les représentations simplistes de la notion de genre comme étant synonyme de « femmes » restent la norme, s'appuyant sur des approches réductionnistes qui perpétuent les stéréotypes traditionnels. Étant donné la relative jeunesse de la PJTUA et des politiques nationales conçues à son image, il est compréhensible que des approches de la justice transitionnelle sur le

continent davantage porteuses de transformations ne soient pas encore tout à fait visibles. Mais les représentations étroites sur le genre sont loin d'être propres aux contextes africains, tout comme les défis consistant à faire passer la transformation des rapports de genre de la périphérie au centre de la pratique de la justice transitionnelle. Comme ailleurs, la PJTUA souffre également d'une lacune de l'action publique en raison d'un manque d'attention portée à la question de la masculinité.

Ces phénomènes ont fait l'objet de nombreux écrits et débats, portant notamment sur les facteurs socioculturels, politiques, religieux et juridiques en jeu. En revanche, les voix des jeunes en Afrique sont rarement entendues. Ce constat reflète l'exclusion plus générale de la jeunesse africaine des espaces d'élaboration des politiques de JT à l'échelle nationale, alors que cette population constitue le groupe d'âge le plus important et le plus affecté par les conflits⁵. Cette note de politique contribue modestement à la correction de cette disparité. Elle met en exergue les perspectives des jeunes sur les normes de genre après les violences de masse et formule des recommandations pour des politiques de JT transformatrices en matière de genre.

Perspectives des jeunes sur le genre, les masculinités et la justice transitionnelle

Les travaux de recherche entrepris pour comprendre les perspectives des jeunes sur le genre, les masculinités et la JT ont été menés dans le cadre d'un projet conjoint d'*Impunity Watch* et du *Centre for the Study of Violence and Reconciliation* (CSVR), visant à combler le fossé entre les communautés et l'élaboration des politiques de JT. Le projet a porté sur trois thématiques essentielles : (1) la participation de la jeunesse africaine, en

3 *Politique de justice transitionnelle de l'Union africaine* (2019), p. 12, <https://au.int/en/documents/20190425/transitional-justice-policy>.

4 *Le cadre d'action de l'UE en matière de soutien à la justice transitionnelle* (2015), p. 29, <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13576-2015-INIT/fr/pdf>.

5 *Impunity Watch* et le CSVR (2022), *Inclusion de la jeunesse dans les politiques de justice transitionnelle en Afrique : Les jeunes contribuent à façonner la voie à suivre*, https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/docs/Note_de_Politique_Inclusion_des_jeunes_dans_les_politiques_de_JT_en_Afrique_2022.pdf.

particulier des jeunes femmes, à l'élaboration des politiques ; (2) le genre et les masculinités ; et, (3) la santé mentale et le soutien psychosocial (SMSPS). Une note de politique consacrée à la participation des jeunes a été publiée en février 2022⁶.

L'élément clé qui a présidé à la conception de la recherche était de déplacer l'attention des expert.es de l'action publique vers les jeunes et les jeunes militant.es. Les trois sujets clés ont été débattus avec des jeunes au Burundi, en République démocratique du Congo (RDC), au Soudan du Sud et au Mali. Des guides distincts ont été élaborés pour chaque thématique centrale, bien que la collecte de données ait été effectuée dans le cadre d'une seule visite par pays. Les questions relatives aux rapports sociaux entre les femmes et les hommes et les masculinités étaient axées sur la compréhension par les participant.es des concepts de genre, de masculinités et d'inégalités ; les perceptions des expériences de violence différenciées selon le genre ; le genre et la JT ; et, enfin, la connaissance de la PJTUA.

Entre octobre et décembre 2021, un total de 132 jeunes ont participé aux discussions avec un groupe témoin (DGT) et aux entretiens avec des informateur.ice.s clés, 68 % d'entre eux/elles s'étant identifié.es comme des femmes et 32 % comme des hommes. Les participant.es étaient âgé.es de 18 à 35 ans, dont 41 % entre 25 et 30 ans, 35 % entre 18 et 24 ans et 24 % entre 31 et 35 ans.

L'échantillonnage non aléatoire a permis d'obtenir une diversité de participant.es sur le plan socio-économique et géographique, ainsi qu'une diversité en termes de localisation rurale et urbaine, et d'expériences différentes des conflits⁷.

Le reste de cette note de politique présente les principaux thèmes généraux qui sont ressortis de cette étude.

Identité de genre au Burundi, en RDC, au Mali et au Soudan du Sud

Dans l'ensemble, les jeunes ayant participé à notre étude comprenaient bien les différences entre « sexe » en tant que caractéristique biologique et physiologique de l'homme et de la femme, et « genre » en tant qu'attributs et rôles socialement construits associés au fait d'être une femme et un homme dans les sociétés respectives. Les participant.es ont fait référence aux caractéristiques dominantes et aux comportements attendus, avec des similitudes frappantes entre les quatre contextes. Alors que les jeunes étaient critiques à l'égard des normes liées au genre, ils/elles ont fait référence aux attentes sociétales traditionnelles selon lesquelles les femmes doivent assumer les tâches domestiques, notamment le ménage, la garde des enfants et la cuisine, et ont défini la féminité par des traits tels que la soumission, la passivité, la faiblesse et l'infériorité :

Dans la communauté, quand nous parlons des femmes, nous pensons à la maternité, au ménage, à l'éducation des enfants, à la cuisine.
(DGT, RDC)

Dans nos communautés, la femme doit faire la cuisine, la couleur rose est associée aux filles, et la femme doit également faire le ménage, la lessive.
(DGT, Mali)

Les principaux rôles attribués aux femmes dans la communauté au Soudan du Sud sont les corvées comme le nettoyage de la maison, les travaux domestiques... [elles] ont des rôles spécifiques différents de ceux des hommes
(DGT, Soudan du Sud)

Les attentes de la société vis-à-vis des hommes étaient également traditionnelles et fondées sur la

6 *Ibid.* Pour visionner le webinaire de lancement de la note de politique, veuillez consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=c5kLb0BHKLY&t=2014s>.

7 Au Burundi, les travaux ont été menés dans les provinces de Bururi, Muyinga et Mwaro. En RDC, des jeunes de Goma (Nord-Kivu) et de Bukavu (Sud-Kivu) ont participé à l'étude. Au Mali, des jeunes de Bamako ont participé, notamment à Kalabancoro et Ségou dans la région de Koulikoro, et des questionnaires ont été envoyés aux jeunes de Sikasso, Ségou et Kidal. Au Soudan du Sud, des jeunes du Haut-Nil, de Bahr el Ghazal, de Jongolei et d'Équatoria, installés à Juba ont fait part de leurs points de vue.

conception patriarcale des hommes en tant que leaders, protecteurs et soutiens de famille. Les participant.es font couramment référence à des traits de caractère tels que la force, la détermination, la bravoure et la virilité comme étant associés au fait d'être un homme.

Au Burundi, la société apprend au garçon à être fort, à être dominant, voire parfois à faire la guerre, et à la fille à être docile.

(Entretien avec un.e informateur.rice clé, Burundi)

Les hommes sont responsables de la sécurité de la famille dans les contextes africains ; une femme n'a pas droit au chapitre, et elle n'est pas autorisée à donner des ordres dans la famille. Il y a certains travaux que les femmes ne sont pas autorisées à faire.

(DGT, Soudan du Sud)

Si vous ne subvenez pas aux besoins de votre famille, vous n'êtes pas considéré comme un homme ici Soudan du Sud.

(DGT, Soudan du Sud)

Tout ce qui relève de la force physique concerne l'homme. L'homme est le gardien du foyer, il doit protéger sa femme et toute sa famille.

(DGT, RDC)

Les participant.es ont fourni des informations très utiles sur les formes de masculinité et de féminité dominantes dans leur pays respectif en expliquant que la valeur des femmes et des hommes est déterminée différemment en fonction des contributions qu'ils/elles sont censés apporter à leur communauté et à la société. Le pouvoir, en particulier, est apparu comme un thème central, renforçant le principe de base de la masculinité hégémonique, à savoir le pouvoir exercé sur les femmes et sur les affaires sociales, économiques et politiques⁸. Les jeunes ont cité les hommes qui fixent les règles du mariage (Mali), les hommes qui prennent les décisions pour la famille (Burundi), les hommes qui sont « rois

avec tous les privilèges » (RDC) et la masculinité qui prive les groupes vulnérables (Soudan du Sud). Il est révélateur que deux exemples de dynamiques du pouvoir soient ressortis naturellement des discussions dans chacun des quatre pays.

Le pouvoir, en particulier, est apparu comme un thème central, renforçant le principe de base de la masculinité hégémonique

Au niveau familial, les participant.es ont expliqué qu'une jeune femme n'est pas valorisée au même titre qu'un jeune homme car son statut au sein de la famille est fragile et transitoire ; on s'attend à ce qu'elle finisse par quitter son foyer pour rejoindre une autre famille. Dans la culture burundaise, les jeunes femmes apprennent dès leur plus jeune âge le proverbe *Buca ngenda, Nyamwarama ishanga* (« demain je vais aller vivre ailleurs »). Les participant.es ont expliqué que les jeunes hommes comprennent donc que leur pouvoir sur les femmes est indissociable des paiements traditionnels de la dot, ce qui renforce la valorisation des femmes en termes monétaires et marchands. Ainsi, les jeunes hommes sont fiers de « pouvoir faire partir une fille de chez elle ».

C'est l'homme qui donne la dot, c'est lui qui est au-dessus de la femme et cette dernière dépend de l'homme. Dans notre société, les enfants appartiennent aux hommes. Les hommes sont les décideurs. Les traditions et les coutumes placent l'homme au-dessus.

(DGT, RDC)

Dans le contexte du Soudan du Sud, dès son plus jeune âge, la femme est considérée comme une personne faible qui ne peut pas contribuer à la famille ; elle est considérée comme une source de revenu lorsqu'elle se marie selon notre tradition. Mais un garçon se voit accorder le pouvoir absolu parce que son apport au foyer est bien meilleur que celui de la fille ; la fille sera mariée à une autre

8 Pour en savoir plus sur la masculinité et les dynamiques du pouvoir, voir : ONU Femmes (2020), *Self-Learning Booklet : Understanding Masculinities and Violence Against Women and Girls* (Cahier d'autoapprentissage sur la masculinité et la violence à l'encontre des femmes et des filles), <https://trainingcentre.unwomen.org/mod/data/view.php?id=6&rid=4171>.

famille. Ce sont ces étapes qui définissent les différences qui existent entre un enfant de sexe masculin et un enfant de sexe féminin.

(DGT, Soudan du Sud)

Le pouvoir reflété en termes économiques et matériels a également été mentionné parmi les défis auxquels les femmes font face en matière d'héritage.

Au niveau sociétal, les jeunes ont fait référence aux dynamiques du pouvoir associées aux contributions à la société attendues des hommes et des femmes. Deux points de vue fortement similaires du Burundi et de la RDC expliquent les thèmes dominants qui sont ressortis de l'étude :

Le processus de socialisation inculque aux garçons qu'un jour ils seront responsables du travail productif et aux filles qu'elles seront responsables du travail reproductif.

(Entretien avec un.e informateur.rice clé, Burundi)

Une femme est un outil de reproduction.

(DGT, RDC)

Les jeunes ont clairement exprimé leur désapprobation à l'égard de ces normes régissant les rapports sociaux entre les femmes et les hommes, en particulier leur manifestation par des expressions violentes de pouvoir et de domination. Ils/elles ont regretté les conséquences produites par ces normes sur les perspectives associées à la féminité (déménagement dans une autre maison) et à la masculinité (opportunité, ambition). Pour les participant.es, cette situation explique en grande partie pourquoi de nombreux jeunes garçons grandissent avec un sentiment de fierté, sachant que leur trajectoire de vie est de devenir chef de famille, et pourquoi les filles sont associées à une faible estime de soi.

Bien que la question n'ait pas été directement soulevée dans le cadre des travaux, les perspectives des jeunes renvoient à des dynamiques du pouvoir *au sein* des masculinités hégémoniques, y compris ses hiérarchies inhérentes. La masculinité idéalisée fixe des attentes irréalistes aux hommes et aux jeunes hommes qui rivalisent pour démontrer leur pouvoir et leur rang, indépendamment de leur statut économique, politique ou social. Les conséquences négatives pour les hommes



et les femmes incluent très souvent différentes expressions de violence et de maltraitance à l'encontre de ceux et celles qui occupent des positions de pouvoir moins élevées.

Perceptions des jeunes sur les inégalités de genre

Les jeunes participant.es ont été invité.es à partager leurs visions concernant les inégalités de genre dans leur communauté. Il s'agissait notamment de définir « les inégalités de genre », d'identifier les domaines où les inégalités sont les plus visibles et de partager leurs points de vue sur leurs causes.

Un des constats majeurs partagés dans les quatre contextes est le contraste marqué entre ce que les jeunes considèrent comme devant être le cas et ce qui est la réalité dans leur pays

Un des constats majeurs partagés dans les quatre contextes est le contraste marqué entre ce que les jeunes considèrent comme devant être le cas et ce qui est la réalité dans leur pays. Au Burundi, la majorité des jeunes ont déclaré qu'il ne devrait pas y avoir de différence dans la façon dont les enfants sont traités en raison du caractère universel des droits humains. Cette affirmation est surprenante dans une culture traditionnelle hautement patriarcale où les femmes sont régulièrement discriminées et soumises à la violence quotidienne, au sexisme et aux micro-agressions. Cette vision était partagée par des jeunes en RDC, au Mali et au Soudan du Sud.

Une femme peut gérer une famille, une communauté et un pays avec ses idées.
(DGT Mali)

C'est nous, les hommes, qui mettons les femmes à l'écart et les empêchons de progresser. Les femmes sont traumatisées et blessées psychologiquement. Une femme est capable de faire tout ce qu'un homme peut faire, et à cela s'ajoute la capacité de donner naissance. Je

soutiens la discrimination positive en faveur des femmes parce que les habitudes et les coutumes continuent de les freiner.

(DGT, RDC)

Néanmoins les jeunes étaient bien conscient.es des inégalités et des injustices auxquelles les femmes et les filles sont confrontées. Le faible accès à la prise de décision et le manque de pouvoir politique figurent parmi les exemples les plus cités pour illustrer les inégalités de genre, auxquels s'ajoute le sentiment d'absence d'égalité devant la loi. Même dans des contextes comme le Soudan du Sud et le Burundi, où des quotas constitutionnels sont prévus garantissant la représentation des femmes aux niveaux politique et institutionnel, les participant.es ont regretté que les quotas constituent une injustice qui entrave la participation des femmes au lieu de la garantir. Les jeunes ont évoqué le rôle joué par les quotas dans la discrimination à l'égard des femmes. Cette opinion est conforme aux conclusions des recherches menées par *Impunity Watch* sur le rôle de la masculinité comme frein à la participation politique des femmes burundaises, le quota constitutionnel de 30 % étant considéré comme un plafond plutôt qu'une base⁹.

Dans la sphère politique, les femmes n'occupent pas de postes de décision comme les hommes.

(DGT, RDC)

Les inégalités de genre peuvent être observées dans la communauté, en particulier là où nous habitons, lors de l'élection des chefs ou des leaders des jeunes, les femmes étant moins bien représentées ; même dans la liste des militant.es de la communauté, les hommes sont davantage représentés, occupant ainsi les premières places.

(DGT, Soudan du Sud)

Les participant.es ont mis en évidence d'autres exemples d'inégalités de genre résultant des normes traditionnelles régissant les rapports sociaux entre les femmes et les hommes. Les plus courants incluent le domaine de l'éducation, où la priorité est donnée aux

9 Impunity Watch (2018), *Masculinities and the continuum of violence against women in societies in transition. Case study on the peace processes in Burundi*. Pour en savoir plus, veuillez contacter Impunity Watch.

garçons, celui du travail, où les femmes occupent des postes considérés comme moins importants, et de la famille, où l'héritage a de nouveau été cité par les jeunes du Mali et du Burundi comme le reflet de valeurs culturelles (Burundi) et religieuses (Mali) profondément ancrées et discriminatoires envers les femmes et les filles.

Les inégalités de genre consistent à différencier les enfants selon leur sexe en termes de droits aux biens familiaux et communautaires. Par exemple, au Burundi, les garçons et les filles n'ont pas les mêmes droits successoraux. Au décès des parents, les garçons reçoivent une part égale des biens légués par leurs parents ; les filles ne reçoivent qu'une petite partie de la terre qu'elles peuvent utiliser tant qu'elles vivent encore dans la maison de leurs parents.

(Entretien avec un.e informateur.rice clé, Burundi)

Au-delà du recensement des marqueurs distincts de l'identité de genre, les jeunes ont fourni des informations cruciales sur la manière dont cette socialisation se déroule, se renforce et sur les inégalités qui se perpétuent dans leur société respective. En analysant leurs points de vue, nous constatons que la définition de ce qu'être une femme ou un homme est profondément ancrée dans des coutumes et des rites ancestraux. Les jeunes ont évoqué le fait que les pratiques culturelles et les coutumes sont transmises de génération en génération sans être remises en question ou déconstruites.

La culture est la principale cause des inégalités de genre. Notre culture au Soudan du Sud est à l'origine du problème, car même dans les tribunaux traditionnels, la plupart des hommes occupent des postes élevés et les femmes sont moins considérées, car ils pensent que ce sont les hommes qui défendent le pays, jusque dans les villages.

(DGT, Soudan du Sud)

Selon les anciens, les femmes ne sont pas productives dans la société.

(Entretien avec un.e informateur.rice clé,
Soudan du Sud)

La femme et l'homme d'aujourd'hui portent toujours en elle et en lui l'homme et la femme d'hier.

(DGT, Burundi).

Au cœur de ces coutumes héritées, les jeunes ont noté que la descendance patrilinéaire façonne la construction de l'identité de genre et reproduit naturellement les inégalités de genre. Les participant.es ont expliqué en quoi ce système inculque aux enfants leur rôle et leur place dans la famille. Ils/elles deviennent ensuite des forces sociales dominantes structurant la société dans son ensemble. Comme l'a dit l'un.e des informateur.rice.s clés au Burundi, *l'inégalité commence au sein de la famille biologique et s'étend à d'autres secteurs de la gestion des affaires du pays*. Les participant.es ont évoqué le fait que les filles et les garçons reçoivent une éducation différente, qui les prépare à des rôles sociaux prédéterminés par les parents et renforcés par les écoles, les institutions religieuses et l'État.

Comme le dernier exemple le montre, le rôle de la religion dans la construction sociale des identités de genre a été constamment pointé par les jeunes. Au Mali, il a été fait référence au blocage par les chefs religieux d'une loi sur la violence basée sur le genre, tandis qu'au Burundi, en RDC et au Soudan du Sud, la fonction normative de la religion a été fréquemment mentionnée parmi les causes des inégalités persistantes.

Selon la Bible, la femme est destinée à aider l'homme, à travailler pour la famille, à se soumettre à son mari.

(DGT, RDC).

L'homme dit toujours qu'il représente le corps entier, que la femme n'est que la côte. Les hommes ont intégré cette idée dans leur mentalité. Même s'il y a égalité des droits, cette égalité n'existe pas en nous ; c'est comme si Dieu avait créé les hommes avec cette chose dans leur cœur qui ne peut être enlevée.

(DGT, Soudan du Sud)

Selon la religion, l'homme est le maître du foyer qui doit prendre toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci.

(DGT, Mali)

Expériences des conflits différenciés selon le genre

Les jeunes participant.es ont reconnu que les femmes et les hommes font face différemment aux situations postconflituelles. Il a été noté que durant la période d'après-conflit, les femmes subissent des violences basées sur le genre, dont le viol, l'exploitation sexuelle et la discrimination sexuelle.

Les jeunes du Mali ont évoqué la position de faiblesse des femmes et des filles face à cette violence en faisant référence à leur statut social

Pour les femmes et les filles, cette situation est le reflet d'un continuum de la violence, allant des inégalités de genre existant avant le conflit, en passant par les violences qu'elles subissent pendant le conflit, jusqu'aux séquelles de ces actes de violence dans des contextes postconflituels manifestes et de paix. Les inégalités sont à l'origine des violences subies par les femmes et sont ensuite exacerbées par les conflits, notamment au niveau économique (pauvreté) et politique (marginalisation et privation de droits). Beaucoup de participant.es ont évoqué les traumatismes et la détérioration de la santé mentale des femmes à long terme.

En effet, les femmes et les hommes ne vivent pas la période postconflituelle de la même manière. Pour les femmes, les conséquences peuvent durer longtemps.

(DGT, RDC)

Les jeunes se sont accordé.es à dire que les femmes et les hommes vivent donc différemment la violence et les conflits violents. Les hommes étaient principalement décrits comme subissant des violences physiques, le recrutement forcé dans des groupes armés et comme risquant davantage de mourir sur le champ de bataille. Le viol, la violence sexuelle et les disparitions forcées sont les formes de violence les plus courantes pendant le conflit que les jeunes ont associées aux femmes et aux filles. Tout en évitant les conclusions simplistes voulant que les VSS (violences sexuelles et sexistes) soient une composante inévitable du conflit au vu de la relation de causalité directe avec l'identité et les

inégalités de genre, ces dernières sont indéniablement des facteurs importants dans la perpétration de ce type de violence. Lorsqu'ils/elles décrivent les VSS, les participant.es parlent du pouvoir qui, comme nous l'avons vu précédemment, est un élément clé de leur compréhension du genre, de l'identité de genre et des inégalités basées sur le genre.

Ce que nous avons vécu le plus souvent, c'est le viol. Quelqu'un va vous violer gratuitement, comme ils ont violé les femmes pendant la guerre.

(DGT, Soudan du Sud)

Les femmes subissent des violations sexuelles et ne sont pas affectées de la même manière que les hommes.

(Entretien avec un.e informateur.rice clé, Mali)

Dans les situations de guerre, les femmes sont doublement victimes contrairement aux hommes. Ce sont les femmes qui perdent leur mari sur le champ de bataille. Ce sont elles qui subissent les violences basées sur le genre.

(DGT, RDC)

Outre les notions de pouvoir et son rôle dans les identités de genre prédominantes, les structures patriarcales et la masculinité hégémonique étaient au centre des explications des jeunes sur la prévalence des VSS. Au Burundi, les jeunes ont fait référence au viol employé pour perpétrer la violence génocidaire. Ainsi, les femmes d'une certaine ethnie étaient contraintes de donner naissance à des enfants qui prendraient l'ethnie de l'auteur du viol. Les jeunes du Mali ont évoqué la position de faiblesse des femmes et des filles face à cette violence en faisant référence à leur statut social. Au Soudan du Sud, contrairement aux quatre autres contextes, les jeunes ont fait référence au viol des hommes pendant le conflit. La violence de cette nature est encore souvent mal documentée et peu comprise sur le continent et dans le monde. Une meilleure compréhension de ce que le viol des hommes révèle sur l'interaction entre masculinités alternatives et dominantes, identité de genre, sexualité et pouvoir permettrait de prévenir cette violence et d'approfondir notre compréhension de l'identité de genre et des formes de masculinité.

L'impuissance est également un thème qui est ressorti lorsque les jeunes ont décrit d'autres expériences vécues par les femmes, pendant et après le conflit. De nombreux répondant.es ont évoqué les difficultés rencontrées par les femmes pour subvenir aux besoins de leur famille après la mort de leur mari. Beaucoup de réponses font référence aux femmes contraintes à la prostitution. À cet égard, les jeunes ont expliqué que le manque de pouvoir économique des femmes et leur cantonnement aux activités domestiques créent une situation précaire avant le conflit et accentuent leurs souffrances après le conflit.

Comme dans la plupart des cas, les hommes assuraient le revenu du ménage ; après leur mort, certaines femmes ont été contraintes de se prostituer pour subvenir aux besoins de leurs enfants.
(Entretien avec un.e informateur.rice clé, Burundi)

Compte tenu des points de vue déjà mis en évidence, il n'est peut-être pas surprenant que dans la plupart des cas, les jeunes décrivent la participation des femmes aux conflits comme passive et indirecte. Les femmes ont été associées à des rôles tels que faire le guet, servir d'informatrices et cacher des armes ; les jeunes ont également fait référence, par euphémisme, aux femmes qui « assurent le repos » des combattants. En ce qui concerne les situations postconflituelles, le point de vue des femmes sud-soudanaises était partagé dans tous les contextes, renforçant ainsi le sentiment d'impuissance des femmes :

Nous, les femmes, avons été délaissées, nous n'avons pas voix au chapitre. Nous devons donc faire partie du processus de paix, nos voix en tant que femmes de ce pays doivent être entendues.
(DGT, Soudan du Sud)

Perspectives des jeunes sur la voie à suivre

Le concept de JT était très peu connu des jeunes qui ont participé à notre étude. La majorité des

participant.es n'avaient jamais été confronté.es à ce concept auparavant, et ceux et celles qui l'avaient déjà rencontré n'étaient en mesure de fournir qu'une explication superficielle de sa signification. À titre exceptionnel, un.e informateur.rice clé de la RDC a déclaré que les procès militaires contribuaient au sentiment de justice des victimes et à la prévention de la violence future. D'autres jeunes étaient capables d'utiliser la terminologie de la JT sans nécessairement en connaître le concept¹⁰, comme l'informateur.rice clé suivant.e au Burundi :

Nous devons connaître la vérité réelle afin d'en tirer les enseignements. De plus, les victimes de tous ces événements indésirables subis par le pays doivent être rétablies dans leurs droits.
(Entretien avec un.e informateur.rice clé, Burundi)

Les jeunes participant.es ont également eu du mal à décrire les initiatives visant à lutter contre les inégalités de genre et à promouvoir une masculinité positive. De même, ils/elles ignoraient pour la plupart l'existence de la PJTUA et de sa recommandation concernant les mesures à prendre pour s'attaquer aux schémas structurels de préjugés, de discriminations et d'inégalités basés sur le genre dans les sphères sociales et publiques. Les jeunes ont néanmoins approuvé cette recommandation à l'unanimité. Ils/elles ont évoqué les avantages potentiels tels qu'une plus grande participation des femmes aux processus de JT, le fait que les jeunes femmes se sentent davantage valorisées et motivées, ce qui leur permet de contribuer à l'élaboration des politiques et à la suppression des inégalités de genre.

La JT doit s'attaquer à la base structurelle de tous ces maux dont souffrent nos communautés afin de les éliminer définitivement.
(Entretien avec un.e informateur.rice clé, Burundi)

Pourtant, les jeunes ont exprimé leur scepticisme quant à la volonté politique de leur gouvernement de la mettre en œuvre. Comme nous l'avons noté dans notre note de

10 Ce constat renforce la conclusion de la note publiée en février 2022 par *Impunity Watch* et le CSV. Voir, *Impunity Watch et le CSV (2022), Inclusion de la jeunesse dans les politiques de justice transitionnelle en Afrique : Les jeunes contribuent à façonner la voie à suivre*, https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/docs/Note_de_Politique_Inclusion_des_jeunes_dans_les_politiques_de_JT_en_Afrique_2022.pdf.

février 2022 sur la participation des jeunes à l'élaboration des politiques de JT, les participant.es étaient conscient.es que de nombreuses politiques sont « des documents soigneusement rédigés, remplis de bonnes intentions, qui ne sont souvent pas réalisés ». De nombreuses réponses des jeunes ont révélé un manque de confiance civique ou de foi dans les intentions de leur gouvernement.

Les engagements pris pour éliminer la discrimination basée sur le genre doivent être tenus une fois pour toutes. Pour cela, une volonté politique est nécessaire.

(Entretien avec un.e informateur.rice clé,
Burundi)

Le manque de volonté politique. De nombreuses politiques n'ont pas été mises en œuvre. Ensuite, le gouvernement craint que ses secrets ne soient connus

(Entretien avec un.e informateur.rice clé,
Soudan du Sud)

Le gouvernement est le principal obstacle à l'élaboration des politiques. Lorsque le gouvernement n'est pas impliqué, il empêche tout ce qui concerne la loi. L'insécurité, les problèmes économiques ont également entravé leur mise en œuvre.

(DGT, Soudan du Sud)

Il faudrait populariser cette politique et tenir l'État pour responsable tout en luttant contre la corruption.

(Entretien avec un.e informateur.rice clé, RDC)

L'absence d'efforts pour impliquer les jeunes et la méconnaissance généralisée de la JT ont également été cités par les jeunes comme des obstacles à la mise en œuvre de la recommandation de la PJTUA. À l'instar des constats faits lors de la discussion sur les inégalités de genre, les participant.es évoquent également le spectre de certains groupes de la société qui agissent comme des fauteurs de troubles. L'influence négative de la religion sur les débats relatifs aux inégalités de genre a



de nouveau été évoquée, tout comme la question des intérêts bien ancrés chez les acteurs politiques qui cherchent à maintenir le statu quo. Les jeunes ont également souligné les obstacles potentiels créés par les hommes.

Comme les mesures de justice transitionnelle devraient s'attaquer à la base structurelle des modèles de stéréotypes, de discrimination et d'inégalités liés au genre, elles risquent d'être mal vues par certains, en particulier par les hommes qui y verront le risque de réduire le pouvoir exercé sur les femmes au sein du foyer.

(Entretien avec un.e informateur.rice clé, Burundi)

Interrogé.es sur les acteur.rice.s à impliquer en tant qu'allié.es pour promouvoir la transformation en profondeur des rapports sociaux entre les femmes et les hommes et la JT, les jeunes ont évoqué l'engagement communautaire, le militantisme de la société civile et les acteurs religieux. Malgré leur scepticisme quant à la volonté politique, les jeunes considèrent néanmoins les institutions de l'État et le gouvernement comme des acteur.rice.s important.e.s, rappelant les responsabilités de l'État dans la défense des droits de tou.te.s et la mise en œuvre de mesures relatives à la JT et l'égalité de genre.

Il faut mettre en place une politique de justice transitionnelle, et nous devons soutenir notre gouvernement pour qu'il se dote d'une politique de justice transitionnelle sous une forme adéquate.

(Entretien avec un.e informateur.rice clé, RDC)

La question du rôle des jeunes dans la mise en œuvre de cette recommandation et dans la définition de la voie à suivre a mis en évidence plusieurs problèmes clés auxquels ils/elles sont confronté.es. Les jeunes estiment avoir un rôle décisif à jouer, mais considèrent qu'ils/elles ont été généralement privé.es de la possibilité d'apporter leur contribution. Les causes et les conséquences de cette exclusion des jeunes dans l'élaboration des politiques ont été examinées dans le cadre de notre note de février 2022.

Le sentiment d'impuissance exprimé par les jeunes était manifeste dans leur analyse non seulement du

processus d'élaboration des politiques, mais aussi de l'évolution possible et réelle des inégalités de genre au fil du temps. Comme indiqué précédemment, les jeunes avaient des opinions progressistes sur l'égalité de genre qui contrastaient avec les réalités dominantes de leur société. Ils/elles ont vivement reconnu le besoin de s'attaquer aux inégalités structurelles, notamment par le biais de la JT. Cependant, les valeurs culturelles bien ancrées, la marginalisation politique et leur statut social inférieur - des facteurs qui nuisent doublement au militantisme des jeunes femmes - donnent aux jeunes un sentiment d'impuissance relative. En conséquence, une acceptation tacite du statu quo sous-tend nombre de leurs réponses, plusieurs jeunes faisant preuve d'un certain degré de passivité, et semblant attendre de recevoir une permission d'agir ou la mise en place d'un cadre d'action. En l'absence de cette autorisation, de l'espace nécessaire à la mobilisation et d'une plus grande implication des acteur.rice.s influent.es pour garantir et protéger la participation des jeunes, mais aussi faute d'un plus grand engagement de la part des jeunes pour remettre en question la privation de leurs droits et les inégalités de genre, les évolutions restent lentes.

Le sentiment d'impuissance exprimé par les jeunes était manifeste dans leur analyse non seulement du processus d'élaboration des politiques, mais aussi de l'évolution possible et réelle des inégalités de genre au fil du temps

Des hommes et des femmes prisonnier.ères d'une culture qu'ils/elles n'osent pas changer.

(DGT, Burundi)

Selon la conception ancestrale, l'homme est considéré comme celui qui doit prendre les décisions et occuper des postes de décision. Mais aujourd'hui, avec le brassage des cultures et la mondialisation, on observe des changements, quoique limités.

(Entretien avec un.e informateur.rice clé, RDC)

Les jeunes ont néanmoins mis en avant des éléments montrant que le changement est possible. Parmi les exemples les plus fréquemment cités figurent celui des femmes occupant des postes au sein du gouvernement et des institutions de l'État.

Les femmes participent aujourd'hui aux forums politiques au même titre que les hommes, contrairement à l'époque où elles étaient privées de nombreux droits. Au sein du gouvernement, les fonctions ont changé, nous avons maintenant pour la première fois au Soudan du Sud une femme ministre de la Défense.

(DGT, Soudan du Sud)

Pour les participant.es, les formations visant à renforcer les capacités des femmes, l'éducation des jeunes filles et la sensibilisation des hommes à une remise en question des rôles basés sur le genre contribuent à ce changement progressif. Les jeunes ont également souligné l'importance de modifier les lois sur la succession et de poursuivre les auteurs de violences basées sur le genre afin de s'attaquer aux causes et aux conséquences de la violence et de l'inégalité.

Conclusion

Cette note de politique a recueilli les opinions de jeunes du Burundi, de la RDC, du Mali et du Soudan du Sud afin d'examiner les questions de genre, de masculinités et de justice transitionnelle. Elle a fait ressortir la manière

dont les identités de genre sont construites et renforcées, et leur place dans le tissu même de la société et dans les structures organisationnelles des institutions étatiques et gouvernementales, d'après le point de vue des jeunes. La note fait état du rôle et de l'impact considérable des inégalités, et notamment du continuum de la violence qui relie les inégalités antérieures au conflit, à la violence et aux expériences vécues par les femmes après le conflit. Enfin, elle souligne la place de la JT dans le processus d'élimination des inégalités enracinées.

Le pouvoir est un thème central qui traverse les perspectives des jeunes. Ce thème nous ramène à la priorité accordée par la PJTUA aux transformations propices à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les causes de la violence.

Les jeunes qui ont participé à cette étude ont souligné la nécessité d'adopter des approches permettant de s'attaquer aux inégalités structurelles lesquelles, si elles ne sont pas traitées, créent des conditions propices à la violence et entretiennent les inégalités et l'impunité dans un contexte postconflictuel. Les jeunes sont en effet les défenseur.es d'une JT porteuse de



transformations propices à l'égalité hommes-femmes et définissent les piliers clés de la forme que pourrait prendre une approche inspirée de la PJTUA.

Premièrement, la transformation nécessite de s'attaquer au continuum de la violence et des inégalités, en créant de nouveaux cadres sociaux, politiques, économiques et institutionnels fondés sur l'égalité entre les hommes et les femmes. En d'autres termes, la violence est un résultat des inégalités et d'une répartition inégale du pouvoir. Deuxièmement, la transformation implique de confronter les stéréotypes liés au genre et d'ouvrir un espace pour des identités de genre non traditionnelles. La masculinité positive et la redéfinition du rôle de la femme dans les sociétés sont cruciales, notamment pour remettre en cause les idées traditionnelles sur le pouvoir et promouvoir les capacités d'action des femmes. Enfin, les jeunes ont mis en évidence l'importance de l'intersectionnalité pour une JT porteuse de transformations. Cela signifie qu'il faut s'attaquer aux hiérarchies de pouvoir (y compris entre les hommes) et aux autres structures d'oppression générées par la classe sociale, le statut politique, l'appartenance ethnique, la religion et la situation géographique, et veiller à ce que des mécanismes soient mis en place pour relier la lutte contre la violence basée sur le genre aux approches favorisant l'autonomisation économique et le soutien psychosocial.

Recommandations

Les jeunes ont proposé des recommandations clés en vue de promouvoir l'égalité de genre et de lutter contre la violence structurelle. Les recommandations les plus largement partagées sont présentées ci-après, ainsi qu'une sélection de recommandations supplémentaires tirées de l'analyse des points de vue exprimés par les jeunes.

1. Faire connaître et populariser la JT et la PJTUA : les jeunes étaient peu familiers avec le concept de JT et la PJTUA. Les gouvernements et les acteurs régionaux devraient intensifier leurs efforts de sensibilisation des jeunes à ces documents et processus. La sensibilisation menée auprès des jeunes femmes est particulièrement nécessaire. Ce

travail pourrait se faire sur des plateformes telles que les stations de radio, les médias sociaux, les événements communautaires (ateliers, événements artistiques, sportifs et culturels), ainsi que dans le cadre des programmes scolaires. La sensibilisation doit s'appuyer sur l'expertise des jeunes et les connaissances locales en matière de plateformes nouvelles et innovantes permettant de toucher les jeunes publics.

- 2. Élaborer une politique sur les questions de masculinités au niveau de l'UA :** la PJTUA est innovante et promeut une approche de la JT porteuse de transformations en matière de genre. Mais elle ne fait pas référence aux questions de masculinités. Les jeunes participant.es ont mis en évidence qu'il était nécessaire de bien comprendre les questions de masculinités afin de déconstruire la violence et les inégalités dans leur société. L'UA doit de toute urgence élaborer une politique ou une note d'orientation sur les questions de masculinités, que les États pourraient utiliser dans le cadre de l'élaboration de politiques nationales basées sur la PJTUA.
- 3. S'attaquer aux obstacles liés au genre qui entravent la participation aux processus d'élaboration des politiques en matière de JT :** les participant.es ont noté que le choix des espaces, les moments alloués aux processus d'élaboration des politiques et les attitudes hostiles peuvent entraîner l'exclusion des jeunes femmes. Les processus d'élaboration des politiques doivent tenir compte de ces facteurs plus directement afin de garantir la participation pleine et libre des jeunes femmes à la conception et à la mise au point de politiques en matière de JT.
- 4. Mettre en place des structures pour promouvoir la participation des femmes et l'engagement des jeunes :** bien qu'elles/ils soient au cœur de la plupart des politiques de JT, les femmes et les jeunes rencontrent encore des obstacles à leur participation. Les jeunes reconnaissent que la capacité d'action politique des femmes constitue un moteur important du changement, tout comme leur propre capacité d'action politique. Il faut mettre en place des structures locales, nationales et régionales ayant le poids politique nécessaire pour

influencer l'élaboration des politiques. Les hommes doivent également s'impliquer dans des processus visant à accroître la participation des femmes par le biais de la formation et de la sensibilisation, ainsi que par l'exposition à des modèles positifs dans le cadre de campagnes d'éducation publiques.

5. **Remettre en question les normes culturelles, religieuses, politiques et institutionnelles qui perpétuent les inégalités :** l'UA, les gouvernements, la société civile et la jeunesse africaine doivent travailler ensemble pour promouvoir l'égalité de genre et les identités de genre multiples. Les gouvernements devraient abroger les lois discriminatoires et légiférer en matière d'égalité (par exemple, en garantissant l'héritage des femmes), mettre au point des programmes d'éducation, garantir le droit des jeunes filles à l'éducation et examiner l'impact réel des quotas et d'autres mesures visant la participation politique des femmes. La sensibilisation aux autres formes de masculinité devrait être encouragée par la société civile et les jeunes en collaboration avec les gouvernements.
6. **Rendre justice aux victimes de VSS :** les gouvernements doivent redoubler d'efforts pour poursuivre les auteurs de VSS. Il s'agit d'assurer l'application efficace des lois et des peines, de légiférer pour la poursuite des auteurs de violences commises pendant et après les conflits, de veiller à

ce que le système judiciaire dispose des ressources et des aptitudes professionnelles (formations) nécessaires et de garantir l'accès à la justice par la mise en place de mesures de protection et d'une aide juridique. Poursuivre les auteurs de VSS contribue à garantir la non-répétition et à instaurer des normes pour que la responsabilité et non l'impunité devienne la règle.

7. **Promouvoir des formes de masculinité positives :** les jeunes n'ont pas été en mesure de citer des exemples de programmes s'attaquant aux formes violentes de masculinité. La société civile et les jeunes devraient promouvoir des formes non-violentes et co-responsables de masculinité afin de combattre les formes hégémoniques de masculinité associées à la violence. Les chefs religieux devraient être impliqués en tant qu'alliés.
8. **Santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS) :** la SMSPS est essentielle pour traiter les conséquences de la violence, ainsi que ses causes. Les jeunes ont souligné l'importance de la SMSPS pour favoriser la capacité d'agir des femmes, contribuer à la réparation et la réintégration postconflictuelle et s'attaquer aux normes socioculturelles profondément ancrées régissant le rôle de chaque sexe qui affectent les hommes et les femmes. Les gouvernements doivent être soutenus afin de pouvoir élaborer, financer et mettre en œuvre des politiques en matière de SMSPS transversales en collaboration avec la société civile.

Remerciements

Cette note de politique est le fruit d'une collaboration entre *Impunity Watch* et CSVR. Les principaux auteurs sont David Taylor et Christella Niyonzima. Gugu Nonjinge et Annah Moyo ont apporté leur soutien à la rédaction et au projet. La collecte et l'analyse des données au niveau national ont été effectuées par Gentil Kasongo (RDC), Christine Mbonyingingo (Burundi), Diakaria Traore, Mahamadou Bocar Sangho,

Aminata Diarra (Mali), Me. Omara Joseph Logborong Wani, Pasi Moses Sokiri, Me. Oyilang Joel Ohide (Soudan du Sud) et Obale Isaac Jino, qui a également contribué à l'analyse des données au niveau national.

Le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas a assuré le financement de ce projet. Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement celles de ce ministère.

À PROPOS DU CENTRE FOR THE STUDY OF VIOLENCE AND RECONCILIATION

Le Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSVr) est une organisation non gouvernementale qui aspire à l'instauration de sociétés pacifiques, fondées sur l'égalité et exemptes de violence. Le CSVr a pour objectif de comprendre et de prévenir la violence, de remédier à ses effets et de construire une paix durable aux niveaux communautaire, national et régional. Pour ce faire, nous collaborons avec les communautés touchées par la violence et les conflits et nous tirons des enseignements de leurs expériences vécues et diverses, afin d'orienter l'élaboration d'interventions innovantes, de générer des connaissances, de façonner le discours public, d'influencer les politiques publiques, de demander des comptes aux États et de promouvoir l'égalité de genre, la cohésion sociale et la citoyenneté active.

À PROPOS D'IMPUNITY WATCH

Impunity Watch est une organisation internationale à but non lucratif œuvrant aux côtés des victimes de violences afin de déraciner les structures d'impunité profondément ancrées dans des structures, d'obtenir réparation des violations graves des droits humains et de promouvoir la justice et la paix. Nous rassemblons et partageons des connaissances sur des thèmes prioritaires, construisons des partenariats et des coalitions, et menons un plaidoyer international pour contribuer à combattre l'impunité et transformer la justice. Impunity Watch travaille actuellement en Amérique centrale, en Afrique du Nord et dans la région des Grands Lacs Africains, au Moyen-Orient et dans les Balkans occidentaux. Nous avons des bureaux établis actuellement au Guatemala et au Burundi, et notre siège social à La Haye, aux Pays-Bas. Notre travail s'effectue aux niveaux local, national, régional et international.

CONTACTEZ-NOUS

CSVr
33 Hoofd Street
Braampark Forum 5, 3rd Floor
Johannesburg, 2001
South Africa
Tél : +27 (11) 403 5650
Fax : +27 (11) 339 6785
Email : info@csvr.org.za
www.csvr.org.za



Impunity Watch
Alexanderveld 5
2585 DB
The Hague
The Netherlands
Tél : +31 6 22 36 71 99



E-mail : info@impunitywatch.org
www.impunitywatch.org

© CSVr 2023

Les opinions exprimées dans ce document sont celles d'Impunity Watch et du CSVr, et ne sont pas nécessairement celles du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas et ne sont pas nécessairement celles du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Les auteurs contribuent aux publications du CSVr à titre personnel.

Crédits photographiques – AdobeStock

Conçu et mis en page par COMPRESS.dsl | 800765_français | www.compressdsl.com



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands

Cette note de politique a été produite avec
le soutien du Ministère des Affaires
étrangères des Pays-Bas